

SESSIONAL PAPER No. 18

ce sur les Villes ? Qui ne connoît pas l'indigence de leur Citoyens. Sera-ce sur les Terres? Qui ne sçait pas, que les Campagnes endetées envers les Villes, n'ont pu jusqu'à présent se liquider; que la misere est le partage d'une très-grande partie de leurs Habitants. Que sera-ce donc, lors qu'une partie de leurs travaux sera consacrée pour le soutien de l'Etat ?

Cet exposé, vrai tous ses points, doit convaincre, qu'une Chambre d'Assemblée, pour imposer des Taxes, est, non-seulement inutile, mais encore, prejudiciable aux intérêts de cette Colonie.

**ART. I.**  
Demandé. Que la Chambre soit indistinctement composée, d'anciens & nouveaux Sujets, &c.

Répondu. Cet article demande une plus grande extention : car, par ce mot indistinctement, il pourra y avoir autant, & même plus d'anciens que de nouveaux Sujets dans la Chambre; ce qui seroit contraire au droit naturel, puisqu'il y a vingt Canadiens contre un ancien Sujet. Que deviendront nos droits confiés à des Etrangers à nos Loix.

**ART. II.**  
Demandé. Que le Conseil soit composé de trente Membres, sans appointements, &c.

Répondu. Que cela sera bon, s'il se trouve assez de riches désintéressés pour prendre le parti du Peuple, l'honnête indigent étant dans l'incapacité de donner son temps pour rien.

**ART. III.**  
Demandé. Répondu. Que les Loix Criminelles d'Angleterre soient continuées, &c.

Que la douceur de ces Loix doivent en faire désirer la continuation ; mais demande inutile, puisque nous les avons.

**ART. IV.**  
Demandé. Que les Loix, Coutumes, & Usages de ce Pays soient continuées ; sujettes néanmoins, aux altérations que la Législation trouvera nécessaire, &c.

Répondu. Cet article est contradictoire ; en se qu'il constate nos Droits, & les détruits entièrement. En effet, n'est ce pas les détruire, que de les soumettre aux altérations que la Législation trouvera nécessaire d'y faire ? Ne deviendront-ils pas arbitraires? Que pourra-t-on statuer sur des Droits aussi changeants, que les Chambres auxquelles ils seront soumis ?

**ART. V.**  
Demandé. Que les Loix de Commerce d'Angleterre soient déclarées celles de cette Province, sujettes aux mêmes altérations que l'article 4<sup>me</sup>. &c.

Répondu. Que la réponse à l'article 4<sup>me</sup> est la même pour celui-ci.

**ART. V.**  
Demandé. Que l'Acte d'*Abeas Corpus* soit en force, &c.

Répondu. Que notre Auguste Souverain nous l'ayant accordé,<sup>1</sup> il est inutile de l'importuner pour cet objet.

<sup>1</sup> Referring to the Ordinance of 24 Geo. III, cap. 1. See note 1, p. 741.